

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE659

présenté par  
M. Peiro, rapporteur

-----

### ARTICLE 10 BIS

I. A l'alinéa 5, substituer à la référence : « L. 644-3-1 », la référence : « L. 643-3-1 ».

II. En conséquence, au même alinéa, substituer à la référence : « L. 644-3-2 », la référence : « L. 643-3-2 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

L'article L. 644-3-1 n'existe plus depuis 2007. Il convient donc plus utilement de se référer à l'article L. 643-3-1 créé par le II. du présent article.